

Info-Point Europe Franche-Comté - Animations lors de la Foire Comtoise du 30 avril au 8 mai 2005

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal délégué, Rapporteur : L'Info-Point Europe Franche-Comté sera présent à la Foire Comtoise du 30 avril au 8 mai 2005. Dans le cadre de cette manifestation, l'IPE proposera, comme les années précédentes, des animations destinées à tester les connaissances du grand public sur la construction européenne.

Les visiteurs seront ainsi appelés à répondre à un quiz. Ce jeu-concours donnera lieu à un tirage au sort le dernier jour de la Foire Comtoise. Le règlement de ce jeu sera disponible sur le stand de l'IPE à la Foire.

Le vainqueur remportera un voyage pour deux personnes à Bruxelles. Le montant correspondant à ce voyage (environ 600 €) sera imputé au chapitre 67.023.6714 CS 00400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette attribution de prix.

«**Mme Martine BULTOT :** Info-Point Europe ne donne aucune garantie de son impartialité concernant la construction européenne ni sur les commentaires que diffusent un certain nombre de personnes dans ses locaux sur la constitution européenne en débat. Il semblerait même que cette initiative ne soit pas tout à fait anodine quand on voit à la question suivante les soutiens dont bénéficie cette association pour promouvoir le traité constitutionnel. Je rappelle que nous sommes en période référendaire, qu'il y a aujourd'hui des partisans du «oui» et des partisans du «non» et que nous n'avons pas à encourager plus un camp que l'autre. Or nous pensons que cette association roule pour le «oui». Cela ne nous paraît pas correct d'anticiper les résultats du référendum qui, suivant les cas, peut soit conforter le cours actuel de l'Europe en l'aggravant, soit si le «non» l'emportait, conduire la représentation nationale et internationale à de nouvelles discussions et à une réécriture positive du projet de traité constitutionnel. Donc pour les questions 20 et 21, nous n'avons aucun problème pour voter les demandes de crédits si ces deux questions sont reportées après le référendum qui nous permettra de connaître le sentiment des Français mais en l'état, nous considérons que cette démarche s'inscrit indirectement en faveur du «oui». Nous voterons donc contre ces deux rapports 20 et 21 qui n'auraient pas dû être présentés à ce conseil mais seulement après le 29 mai, quand nous connaîtrons l'orientation qui sortira des urnes.

M. LE MAIRE : Je voudrais dire une chose très simplement, il ne s'agit pas d'encourager le «oui» ou le «non». Il s'agit d'informer, premièrement. Deuxièmement, il ne s'agit pas d'une association, il s'agit d'un service municipal. Il faut donc je crois faire confiance au personnel municipal et ce serait très ennuyeux que l'on mette en cause l'impartialité de ce service municipal. Chacun ici a sa position, elles sont connues, je connais celle de mes amis Alternatifs, celle de mes amis Communistes, vous connaissez la mienne, on n'est pas là pour parler de cela. Il s'agit d'informer et d'informer de la façon la plus transparente qui soit. Je crois que les Bisontins sont tout à fait demandeurs d'informations sur ce traité constitutionnel pour savoir ce qu'il contient et que justement s'ils considèrent qu'il est insuffisant ils pourront voter «non», s'ils estiment que c'est suffisant, ils pourront voter «oui». Et cela dit, ce n'est pas le rôle de notre collectivité de prendre position ici au Conseil Municipal, on y reviendra plus tard, ce n'est pas notre rôle de dire «oui» ou «non», chacun fait ça en son âme et conscience. Quand le Gouvernement, avant chaque élection par exemple les élections législatives, mène des campagnes sur le thème : «Inscrivez-vous sur les listes électorales» ou «allez voter», ce sont des campagnes où l'on fait appel au civisme, c'est tout. Dans le cas présent, on donne des informations qui ne sont pas organisées, des textes qui ne sont pas écrits bien entendu par l'IPE mais c'est la représentation officielle de la France à Bruxelles qui distribue les mêmes documents partout en France, donc à mon avis c'est très transparent. En plus, je le répète, c'est un service municipal, ce n'est pas une association, avec du personnel municipal qui est embauché et dont je suis quelque part le patron.

M. Franck MONNEUR : Juste pour dire que par rapport à un document qui est distribué effectivement où n'apparaît pas la partie n° 3 du traité constitutionnel, je voulais signaler qu'Emmanuel DUMONT, Rosine CHAVIN-SIMONOT et moi-même ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE : Effectivement le livret simplifié pour le traité fait l'impasse sur le titre 3, parce qu'il concentre ses explications sur les évolutions institutionnelles du traité. Le titre 3 contient la politique économique et sociale de l'Union, il renvoie très logiquement au traité précédent puisque pour l'essentiel ce titre 3 est la synthèse de ce qui a été fait antérieurement, donc il n'y a pas de raison d'informer sur quelque chose qui existait déjà. J'entends bien la position de Franck, de Rosine et d'Emmanuel et d'autres qui vont s'exprimer, mais je vous demande de ne pas faire de procès d'intention à l'IPE. Il y a une campagne d'information, il y a du personnel qui travaille à l'IPE et il n'a pas été choisi à l'époque en fonction de son opinion mais pour sa qualité.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je vous rejoins sur le fait d'être surpris qu'on mette en cause la qualité et l'honnêteté intellectuelle d'un service public municipal et d'autre part je crois qu'à partir du moment où une question est posée sur le traité constitutionnel, qu'il y ait une pédagogie sur la construction européenne et le traité, va dans le sens du débat et du vote «oui» ou «non». Pour ma part, je suis pour le «oui», mais je pense que ceux qui veulent voter «non» ou qui veulent inciter à voter «non», se reposent sur des arguments en rapport avec le traité constitutionnel. Et à partir du moment où vous avez des arguments qui tiennent la route en rapport avec le traité constitutionnel, vous n'avez pas à craindre qu'on l'explique mais ce que je constate moi, c'est que la plupart des «non» jusqu'alors sont plutôt sans rapport avec le traité constitutionnel, donc c'est peut-être pour ça que vous n'avez pas envie qu'on l'explique.

M. LE MAIRE : Même si je ne suis pas totalement en désaccord avec vous, on ne va peut-être pas rentrer dans ce débat-là ce soir, je rappelle que nous sommes au Conseil Municipal de Besançon. Vous aurez toute occasion de venir, aller distribuer vos affiches, autocollants, même sur ma boîte aux lettres parce qu'il y en a quelques-uns... d'un grand parti ami...

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, je suis obligé là de dire que je suis tout à fait d'accord avec vous, positivement et dire à Martine BULTOT qu'il ne faut pas confondre prosélytisme et information. Le centre d'information sur l'Union Européenne ne fait pas de prosélytisme, il fait de l'information, il explique le contenu du traité. Libre à chacun ensuite d'en tirer l'inspiration qui commandera son vote mais en plus il rend quand même ce service public important de retracer 50 ans d'histoire de l'Europe, d'une certaine façon notre avenir. Il a tout lieu d'être et n'a pas à être accusé à tort de faire de la prédication malsaine, il fait de l'information sur ce qui est maintenant commun à chaque Bisontin comme à chaque Français d'ailleurs, c'est-à-dire son avenir européen.

M. LE MAIRE : Vous voulez, mon Cher Jean, que je vous dise quelque chose ? (rires).

M. Jean ROSSELOT : Oui.

M. LE MAIRE : Quand vous avez des propos calmes, sensés, argumentés comme ceux que vous venez de tenir, je suis d'accord avec vous.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, pour rebondir sur ce qui s'est dit précédemment, effectivement, et justement dans un souci d'information complète, je demande, à l'Info-Point Europe, sur la manifestation de Micropolis de tenir à disposition le texte du titre 3 ou l'intégralité de la constitution. Parce que c'est vrai qu'on ne peut pas donner une information partielle...

M. LE MAIRE : Madame WEINMAN, ce n'est pas nous qui publions ces documents.

Mme Nicole WEINMAN : Je sais bien mais nous, Ville de Besançon, on peut faire l'effort de mettre à disposition une information complète.

M. LE MAIRE : Là, à ce moment-là, ça serait prendre parti. Les Info-Point Europe, il y en a dans toute la France.

Mme Annie MENETRIER : Je voudrais rappeler d'emblée que par intérêt pour l'Europe, les communistes se sont toujours prononcés les années précédentes en faveur des rapports concernant l'Info-Point Europe. Cette année, alors que nous rentrons dans une campagne électorale du référendum

du 29 mai, nous pensons qu'il est mal venu d'accepter la présence de l'IPE à la foire comtoise, du 30 avril au 8 mai, soit 15 jours avant le référendum. L'IPE qui est le relais officiel, effectivement, de l'Union Européenne en région devrait proposer des animations sur la construction européenne et distribuer entre autres cette brochure intitulée «Une constitution pour l'Europe» présentant ce traité comme une étape incontournable, ce qui permet de douter de sa neutralité. Je cite le texte figurant au dos de cette brochure : *«Le projet de traité instituant une constitution pour l'Europe a été rédigé par la convention présidée par Valéry GISCARD D'ESTAING et signé à Rome par les 25 chefs d'Etat et de gouvernement le 29 octobre 2004. Il est désormais soumis à ratification dans chacun des états membres. Pour la première fois de son histoire, l'Europe va se doter d'une constitution. Son contenu le plus fort et le plus novateur se trouve dans les parties 1 et 2, respectivement de 60 et 54 articles, parties qui sont ici publiées, ainsi que la partie 4 sur la révision, la partie 3, plus de 300 articles qui décrivent les politiques communes, n'est pas reprise dans cette édition abrégée, pas plus que les protocoles et annexes. Chacun peut ainsi avoir dans sa poche et consulter à sa guise les fondements de notre Europe, ses valeurs, ses objectifs, ses compétences, ses institutions, leur manière d'agir ainsi que les droits fondamentaux dont peuvent se prévaloir tous les citoyens européens»*, fin de citation. Sous prétexte que ce traité intégrerait le traité antérieur, on exclut, de fait, la partie 3 qui concerne la politique économique et sociale de l'Union parce que c'est sur cette partie notamment que se concentrent les questionnements et les divergences. Bref on sort du débat ce qui fait l'objet du débat. Alors par souci d'équité et de transparence, les élus communistes se prononcent contre la présence de l'IPE à la foire comtoise et voteront contre les rapports 20 et 21.

M. LE MAIRE : J'avais bien noté, je te remercie. Nous, c'est un problème de civisme. S'il y a d'autres documents à distribuer, nous les distribuerons, on ne peut distribuer que le document que nous avons pour l'instant.

M. Bruno MEDJALDI : Le groupe socialiste, pour sa part, votera ces deux rapports. Nous ne voyons effectivement, Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit tout à l'heure, aucune raison de mettre en doute l'impartialité de ce qui est un service municipal. Pour ce qui concerne la partie 3, vous l'avez dit aussi tout à l'heure et c'est tout à fait exact, c'est la reprise pratiquement intégrale de ce qui a été fait lors du Traité de Nice, les questionnements étaient les mêmes à cette époque-là, j'ai moins entendu de bruit et donc je rappelle également la position du parti socialiste qui est un «oui» pour l'Europe.

M. Michel JOSSE : Les élus du groupe UDF et divers droite sont tout à fait favorables aux rapports 20 et 21 sur la présence de l'IPE à la foire comtoise.

M. LE MAIRE : Catherine BALLOT qui s'exprime au nom du groupe Vert ou... ?

Mme Catherine BALLOT : Je m'exprime en mon nom personnel. Je tiens à dire que ni Annie MENETRIER ni moi-même ne mettons un seul instant en doute le personnel municipal et j'aimerais quand même que ce soit bien entendu. Je dois dire que je partage complètement l'intervention d'Annie MENETRIER, je n'en dirai pas plus et je voterai contre.

Mme Claire CASENOVE : Je n'ai rien à retrancher à ce qu'ont dit Mmes MENETRIER, BULTOT et BALLOT, donc je voterai contre les rapports 20 et 21.

M. LE MAIRE : Monsieur CHEVAILLER, si vous voulez bien synthétiser et conclure brillamment, je vous laisse faire.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Depuis 4 ans il y a un stand de l'IPE à la foire-exposition qui informe sur la construction européenne et non sur la constitution européenne comme cela avait été indiqué par erreur dans la première version du rapport, mais cela a été corrigé depuis. Donc le fait qu'il y ait un stand de l'IPE ne date pas de cette année. On le fait tous les ans et on reçoit des milliers de personnes qui viennent parce qu'ils ont soif de savoir ce qui se passe au niveau de la construction européenne. Cela n'a pas été fait pour la campagne. Je tiens à dire à Martine BULTOT que la campagne officielle débute le lendemain, ce qui n'est pas malin parce que le 9 c'est la fête de l'Europe et il y aura dans l'Europe entière et notamment en France des manifestations pro-européennes, ce qui est bien évident, donc ce n'est pas malin d'avoir mis le 9, on aurait pu commencer le 10.

Dans les deux stands que nous aurons à Micropolis, il y aura une partie qui n'est que sur la construction européenne, parce que j'ai veillé à ce que ça se passe comme ça et une partie où il n'y aura pas qu'un seul document mais des documents sur la constitution européenne. Il y aura, certes le petit volume qui est bien recherché par la population parce que les parties nouvelles c'est effectivement 1 - 2 et 4 mais aussi le texte entier y figurera, c'est-à-dire celui qui est distribué et que vous trouvez gratuitement dans les postes, etc., il y a eu des distributions massives en ville, sur le campus hier et avant-hier. Ce texte-là sera également distribué ; il sera à la disposition de ceux qui veulent en savoir plus, le texte intégral avec les annexes et les protocoles, ils y seront. Alors évidemment, comme c'est un bouquin qui fait 450 pages, que le coût de reproduction n'est quand même pas tout à fait le même que celui du livre minuscule qu'a montré collègue Annie, il est bien évident qu'on a beaucoup plus de petits bouquins, qui sont davantage recherchés que le texte officiel. Je pense que ce n'est pas très grave, parce que je confirme ce qu'a dit le Maire, et sans entrer au fond des choses : la partie 3, c'est la seule partie qui restera, quel que soit le résultat du vote, puisque c'est la synthèse de tous les traités qui existent depuis le Traité de Rome, sauf qu'on reviendra à un Traité de Nice qui est la partie que l'on propose à la constitution mais un peu aggravée. J'ajoute que ce n'est même pas une manipulation de l'Union mais à la demande des politiques français, j'allais dire de toutes tendances, qu'on a réintroduit la partie 3 à la constitution, demande formulée à l'Institut Européen de Florence, plus exactement de Fiesole, on leur a dit : faites-nous une synthèse lisible de la compilation de tous les traités existants, celui de Nice compris.

Alors j'aimerais que premièrement on fasse confiance à ceux qui seront à la foire-exposition, qu'on me fasse confiance, même si je me déclare pour le «oui», c'est bien évident, lorsque je dis qu'il y aura dans le stand, sur la partie consacrée à la constitution, le texte en entier -si on ne se fait pas piquer les 10 exemplaires ou je ne sais combien qui y seront- qui est disponible ici à l'IPE et que vous pouvez trouver gratuitement, et qu'en plus chaque citoyen pratiquement aura dans sa boîte. Simplement il y a une soif de savoir actuellement et dès que des tracts sont distribués place Saint-Pierre par exemple, quel que soit le parti, les personnes se précipitent à l'IPE pour avoir le texte. Excusez-moi, parce qu'on peut faire de l'obscurantisme sans distribuer les textes, ça existe aussi.

M. LE MAIRE : Moi, comme maire, je veillerai à une chose, c'est au respect de l'équité et qu'on reste bien «dans les clous». Je peux vous l'assurer, je veillerai personnellement à ce qu'il n'y ait aucun dérapage. Après chacun pourra s'exprimer très largement dans son parti, au cours des réunions qui seront sans nul doute organisées».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1 et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (8 Conseillers ayant voté contre, 2 s'étant abstenus et 3 n'ayant pas pris part au vote), a adopté la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.